

Il appartient aux députés et à tous les partis politiques de discuter ensemble des répercussions qu'auront pour notre pays le rapatriement et la modification de la constitution. Il est absurde de chercher à faire accepter une chose aussi importante que la constitution grâce à une campagne du genre de celle entreprise pour vendre les céréales Kellog's. En fait, nous ne devrions même pas essayer de faire accepter la constitution pour le moment, car il reste encore beaucoup à faire. Ce qu'il faudrait, c'est poursuivre la discussion sur les modifications qui devraient y être apportées pour que la Chambre des communes soit plus représentative et que les régions du Canada qui n'ont pas assez d'influence puissent véritablement exprimer leurs vues.

Il faut nous occuper de réformer le Sénat pour empêcher qu'il ne devienne plus qu'un club de pétanque, pour lui donner du nerf politique, le rendre plus représentatif. C'est à des mesures du genre que le gouvernement devrait se consacrer. Il devrait aussi revoir ses dépenses publicitaires. Pourquoi ne pas donner une part de cet argent aux Canadiennes de 65 ans et plus dont 75 p. 100 vivent sous le seuil de la pauvreté? Voilà, notamment, à quoi cet argent pourrait servir.

Parlons maintenant du caractère secret des sondages. Les libéraux gardent pour eux les résultats qu'ils ne divulguent aux autres que lorsqu'ils sont devenus désuets et donc inutiles. C'est ainsi qu'ils ont fait au sujet des sondages sur la constitution. Dans leur grande générosité, les libéraux publient l'information quand elle n'a plus d'utilité. Il s'agit là d'un aperçu seulement du lourd climat d'ambiguïté qui plane sur le gouvernement canadien et les activités politiques dans leur ensemble.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je dois interrompre le député parce que son temps est écoulé.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Gaspé (M. Cyr)—Les substances dangereuses—On demande quelles mesures le gouvernement entend prendre en vue d'aider les victimes de la MIUF à Gaspé; le député d'Athabasca (M. Shields)—Le programme énergétique national—Le projet Alsands—Le barème des redevances et des taxes; le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro)—Les affaires extérieures—Les revendications françaises relatives aux Îles Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les subsides

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR RÉSERVÉ AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—
LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Beatty:

Que la Chambre blâme le gouvernement de dépenser de plus en plus d'argent du trésor public en publicité et en sondages d'opinion destinés à servir ses propres fins et, plus particulièrement, d'avoir dépensé des millions de dollars des contribuables en publicité inutile au moment où il exige des sacrifices financiers des Canadiens ordinaires.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Capilano (M. Huntington) a la parole. A l'ordre. D'habitude, nous alternons entre les députés de l'opposition et les ministériels. On m'a donné un nom. Le député était debout. Je donne la parole au député de Welland (M. Parent).

• (1630)

Je tiens simplement à apporter une rectification, avec l'autorisation de la Chambre. Si j'accorde la parole au député de Capilano, je tiens à faire savoir à la Chambre que la présidence aura la faculté, dont elle usera, d'accorder la parole à un, deux, trois ou quatre députés du même parti—soit du côté gouvernemental, soit du côté de l'opposition. Je voudrais expliquer que nous avons toujours alterné entre le côté gouvernemental et le côté de l'opposition. Pour me conformer à cette tradition, il faudrait que j'accorde la parole au député de Welland. Je l'ai accordée au député de Capilano. Si la Chambre estime, si le député estime qu'il faudrait lui accorder la parole maintenant, cela romprait avec la tradition. Je tiens à ce que la Chambre sache que la présidence s'estimera alors libre d'accorder la parole à deux, trois, quatre, cinq députés de rang, soit de l'opposition soit du côté gouvernemental. Je m'en remets à vous. La parole est au député de Capilano.

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, que je sache, il n'y a pas de règle absolue exigeant l'alternance. Cependant, si vous désirez accorder la parole au deuxième député libéral de ce débat le ministre a déjà parlé—pourvu que j'aie la parole ensuite, je m'inclinerai.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Vous aurez la parole après lui. Le député de Welland.

M. Gilbert A. Parent (Welland): Monsieur l'Orateur, je vous remercie de me donner la parole et je suis gré au député de reconnaître ce que nous considérons depuis longtemps comme une tradition, l'alternance des orateurs des deux côtés de la Chambre.

Je trouve quelque peu étrange, pour ne pas dire amusant, que le néo-démocrate qui m'a précédé déprécie le fait que le gouvernement du Canada, qui représente tous les Canadiens, emploie du temps, des compétences et de l'argent pour faire savoir aux Canadiens ce qu'il fait dans les divers programmes. Encore plus, monsieur l'Orateur, quand je lis dans le *Citizen d'Ottawa* du 1^{er} mai 1982 ce qu'écrit M. Bert Hill, membre de l'équipe de rédaction de ce journal: